



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 15 décembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poursuite de la décrue annoncée sur les cours d'eau placés en vigilance orange « Crues - inondations » en Dordogne

- Communiqué de presse n°9 à 19h00 -

Avec le retour d'un temps sec, la décrue annoncée hier va se poursuivre lentement sur l'ensemble de des cours d'eau du département. Il faudra cependant attendre quelques jours avant de retrouver un niveau normal sur l'ensemble du département.

A 16h, météo France a placé les cours d'eau suivants en vigilance :

Orange « crue-inondations »

- Isle aval
- Dronne aval

Jaune « crues-inondations »

- Dronne amont
- Dordogne aval
- Vézère aval (**passage du orange au jaune acté ce jour à 16h**)

Au vu de la décrue généralisée, le dispositif de veille opérationnelle renforcée de la préfecture est levé.

Monsieur le préfet s'est rendu ce matin à Terrasson et à Montignac-Lascaux. Il a rencontré les maires et a pu constater avec eux que la décrue était effective. Sur ces deux communes, aucun dégât conséquent n'est à déplorer.

Monsieur le préfet a salué l'engagement des équipes municipales dans la gestion de cette crise et l'accompagnement des populations. Les services de l'État sont à leurs côtés dans cette phase de retour à la normale.

Réseau routier (point à 16h)

- 26 routes, essentiellement du réseau secondaire, sont encore touchées par des submersions. Ne vous engagez jamais sur une route immergée ;

- 9 routes départementales sont actuellement coupées et déviées (voir liste ci-joint) ;



- De nombreuses routes communales sont fermées à la circulation ;

Consultez l'état du réseau routier avant de vous déplacer en direct sur info-routes24.dordogne.fr

La préfecture rappelle qu'il convient d'être prudent jusqu'à la levée définitive des vigilances par Météo France, notamment lors des déplacements et de respecter les consignes de comportements suivantes :

- renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement et soyez prudents, adaptez notamment votre vitesse ;
- respectez les déviations mises en place et roulez doucement ;
- ne vous engagez en aucun cas à pied ou en voiture sur une route immergée ou à proximité d'un cours d'eau ;
- ne stationnez pas sur les berges des rivières ;
- ne touchez jamais des fils électriques tombés au sol ;
- si vous vivez près d'un cours d'eau qui menace de déborder ou qui est en train de déborder protégez vos biens dans la mesure du possible en les stockant à l'étage ;
- prenez des nouvelles des personnes proches et des plus vulnérables ;
- suivez l'évolution de la situation sur le site de Météo France et de Vigicrue et sur les réseaux sociaux de la préfecture de la Dordogne (X et Facebook)

